



Les nouvelles grilles horaires

>> Il n'existe plus que deux grilles horaires pour l'ensemble des bacs pros.

La grille 1 pour les enseignements comportant un enseignement de sciences physiques et chimie, la grille 2 avec un enseignement de LV2. Retrouvez la liste des spécialités rattachées aux deux grilles en page 8 (fixée par arrêté).

Sur l'ensemble du cycle, les élèves auront 84 semaines de cours, 22 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen.

Toutes les sections de bac pro l'an prochain appliqueront les nouvelles grilles horaires.

La répartition des heures complémentaires, l'accompagnement (70h), et l'enseignement général lié à la spécialité (50h) sont confiés à l'autonomie des établissements.

GRILLE HORAIRE 1 Avec enseignement de sciences physiques et chimiques			GRILLE HORAIRE 2 Avec enseignement de Langue Vivante 2		
Discipline et activité	cycle 3 ans	moyenne annuelle	Discipline et activité	cycle 3 ans	moyenne annuelle
Enseignements professionnels et généraux liés à la spécialité			Enseignements professionnels et généraux liés à la spécialité		
Enseignements professionnels	1152	384	Enseignements professionnels	1152	384
Economie gestion	84	28	Prévention-Santé-Environnement	84	28
Prévention-Santé-Environnement	84	28	Français et/ou math et/ou LV et/ou sciences physiques et/ou arts appliqués	152	50
Français et/ou math et/ou LV et/ou sciences physiques et/ou arts appliqués	152	50			
Enseignements Généraux			Enseignements Généraux		
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	380	126	Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	380	126
Mathématiques Sciences Physiques et Chimiques	349	116	Mathématiques Sciences Physiques et Chimiques	181	60
Langue vivante	181	60	Langue vivante	349	116
Arts appliqués-cultures artistiques	84	28	Arts appliqués-cultures artistiques	84	28
EPS	224	75	EPS	224	75
TOTAL	2690	896	TOTAL	2606	866
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE			ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE		
	210	70		210	70

>> Les horaires sont globaux sur les trois ans avec une indication moyenne par année. Il n'y a pas de détails de répartition des enseignements professionnels.

Enseignants de l'UNSA



>> Les élèves perdent une part de professionnalisation de leurs enseignements avec une année de formation en moins et la transformation des BEP. Dans le contexte de DHG en baisse le ministère laisse aux établissements la responsabilité de répartir les horaires entre différents enseignements, entraînant des arbitrages, des conflits au sein des équipes. Pour le SE-UNSA, l'autonomie, ce ne doit pas être la gestion de la pénurie, mais la mise en œuvre de projets mûrement réfléchis ! La précipitation dans laquelle se met en place cette réforme empêche le dialogue nécessaire entre personnels, direction, corps d'inspection et rectorat.

L'AVIS DU SE-UNSA